

CONTACT ADMINISTRATIF

Direction de la Formation Continue et Alternance
Campus Pont de bois - Villeneuve d'Ascq
Secrétaire pédagogique

- Nadia Gaillet
- dfca-du-pontdebois@univ-lille.fr
- 03 20 41 72 82

PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE

Le contenu du DU répond aux besoins en formation des professionnels travaillant sur une mission de prévention de la récidive.

Le partenariat avec l'École nationale d'administration pénitentiaire permet de s'assurer du développement d'un contenu de formation, en adéquation avec les problématiques contemporaines et les attentes des professionnels français pour ce qui est de l'évaluation et des interventions probantes en matière de prévention de la récidive.



FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE À L'UNIVERSITÉ DE LILLE

Toute l'offre diplômante de l'Université est accessible en formation continue. Vous pouvez également accéder à l'offre de formation de l'Université de Lille par le biais d'une VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) ou obtenir le diplôme dans le cadre d'une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Pour tous renseignements ou bénéficier d'un conseil personnalisé, rendez-vous sur le site de la formation continue et alternance (FCA).

- formation-continue.univ-lille.fr
- Accueil: +33 (0)3 62 26 87 00
- formationcontinue@univ-lille.fr

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

UFR de Psychologie
■ psychologie.univ-lille.fr

Responsable pédagogique

- **Massil BENBOURICHE**
Docteur en Criminologie, Docteur en Psychologie, Psychologue
Maître de Conférences, Psychologie et Justice, Université de Lille
Chercheur associé, Institut National de Psychiatrie Légale Philippe-Pinel (Canada)
Collaborateur international, Centre International de Criminologie Comparée (Canada)
Professeur associé, Département de Psychoéducation et de Psychologie, Université du Québec en Outaouais (Canada)

Autour du responsable pédagogique, des intervenants reconnus au niveau national et/ou international pour leurs compétences en matière de prévention de la récidive.

Pourront ainsi intervenir:

- **Anne Crocker**
Professeure, Département de Psychiatrie et d'addictologie, Université de Montréal et Directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire à l'Institut National de Psychiatrie Légale Philippe-Pinel
- **Nicolas Estano**
Psychologue Clinicien (Unité de Psychiatrie et de Psychologie Légales / C.R.I.A.V.S Pôle Paris Nord EST), Expert Près la Cour d'Appel de Paris
- **Jean-Pierre Guay**
Professeur, École de Criminologie, Université de Montréal
- **Denis Lafortune**
Professeur, École de Criminologie, Université de Montréal
- **Elliot Louan**
Conseiller pénitentiaire d'insertion et probation (SPIP 49) et Référent méthodologie et accompagnements métiers (DISP Grand ouest)
- **Yann Maurin**
Conseiller pénitentiaire d'insertion et probation, chargé de formation et rédacteur, Département Probation et Criminologie, École Nationale d'Administration Pénitentiaire
- **Valérie Moulin**
Maître de Conférences, Responsable Unité de Recherche en Psychiatrie et Psychologie Légales, Département de Psychiatrie, Centre Hospitalier Universitaire Vaudois
- **Nathalie Przygodzki-Lionet**
Professeure des Universités en Psychologie et Justice, Université de Lille
- **Sophie Saint-Louis**
Chef de l'administration du programme LSJPA et du service aux jeunes contrevenants, Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (Québec)

Diplôme
Universitaire

6 mois

Janvier 2021

ÉVALUATION ET INTERVENTIONS PROBANTES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE

Formation continue



Université
de Lille

UFR de psychologie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le contenu de ce DU s'inscrit pleinement dans la continuité du déploiement du RPO1, et plus largement de la mise en adéquation des pratiques professionnelles en matière de prévention de la récidive avec les règles européennes de probation. Il correspond à un besoin de formation autour des connaissances (savoirs) et des compétences (savoir-faire) des professionnels soucieux de mettre en œuvre une évaluation et des interventions probantes en matière de prévention de la récidive.

Le DU a pour objectif général de former les professionnels à l'évaluation et aux interventions probantes auprès des personnes placées sous main de justice. Plus exactement, en mobilisant les connaissances scientifiques les plus à jour et la perspective des pratiques fondées sur les données probantes, ce diplôme vise à transmettre :

- Des connaissances théoriques en matière de prévention de la récidive.
- Des compétences pratiques, qu'il s'agisse de savoir-faire ou de savoir-être en matière d'évaluation et d'intervention.

PUBLICS VISÉS

Cette formation s'adresse aux professionnels de la Justice en prise directe avec une mission de prévention de la récidive et de réinsertion sociale.

La formation est également ouverte à tout autre professionnel relevant du domaine de la santé ou du domaine éducatif, souhaitant acquérir des connaissances et compétences spécifiques autour de l'évaluation et des interventions probantes en matière de prévention de la récidive.

PRÉREQUIS

Licence en psychologie, droit, ou sociologie
ou
Pratique professionnelle dans un domaine en lien avec l'objet de la sélection (au minimum 1 an d'expérience)

ORGANISATION DE LA FORMATION

Date : De janvier 2021 à juin 2021
Horaires : 8h30 à 17h00
Lieu : Les cours se dérouleront sur le campus de Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq.
Accueil : 20 places maximum
Durée : 96 heures de cours + 24 heures pour la préparation du mémoire professionnel
Tarif : 2 000 € (plus d'informations auprès du secrétariat pédagogique)

Organisation de la formation en 4 blocs de compétences :

- Bloc 1 « Mettre en place une évaluation structurée et individualisée des besoins d'accompagnement et d'intervention » (48h)
- Bloc 2 « Mettre en place une intervention adaptée » (24h)
- Bloc 3 « Savoir interroger l'efficacité des actions et programmes mis en place » (12h)
- Bloc 4 « Savoir mobiliser les approches fondées sur les données probantes en matière de prévention de la récidive » (12h)

La formation donne lieu à la soutenance d'un mémoire professionnel portant sur le développement d'un programme ou d'une intervention sur une problématique spécifique en matière de prévention de la récidive. Ce travail peut être théorique et porter sur un programme ou une intervention qui n'est pas encore mis en place, ou être directement en lien avec les besoins de l'institution d'attache des professionnels.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Module 1 - *L'évaluation structurée des personnes en matière de prévention de la récidive*
Calendrier : du lundi 25 janvier 2021 au mercredi 27 janvier 2021 (24h, équivalent 3 ECTS)
Bloc de compétences : « Mettre en place une évaluation structurée et individualisée des besoins d'accompagnement et d'intervention »
- Module 2 - *L'intervention auprès des personnes en matière de prévention de la récidive*
Calendrier : du lundi 8 mars 2021 au mercredi 10 mars 2021 (24h, équivalent 3 ECTS)
Bloc de compétences : « Mettre en place une intervention adaptée »
- Module 3 - *Problématiques spéciales en matière de prévention de la récidive*
Calendrier : du lundi 10 mai 2021 au mercredi 12 mai 2021 (24h, équivalent 3 ECTS)
Bloc de compétences : « Mettre en place une évaluation structurée et individualisée des besoins d'accompagnement et d'intervention »
- Module 4 - *L'élaboration et l'évaluation de programmes en matière de prévention de la récidive*
Calendrier : du 7 juin 2021 au mercredi 9 juin 2021 (24h, équivalent 3 ECTS)
Blocs de compétences : « Savoir interroger l'efficacité des actions et programmes mis en place » et « Savoir mobiliser les approches fondées sur les données probantes en matière de prévention de la récidive »

Les modules 1 et 4 sont aussi proposés sous la forme de deux certificats universitaires (C.U) distincts.

Il est possible de ne suivre que l'un de ces deux C.U, ou les deux.

Le nombre de place est toutefois contingenté.

Pour plus de détails, veuillez contacter le secrétariat pédagogique.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Sélection sur dossier et entretien avec le jury de sélection

Le jury sera composé du responsable pédagogique, d'un second enseignant-chercheur et d'un intervenant extérieur.

Dossier de candidature : CV, lettre de motivation et justificatifs des diplômes et expérience professionnelle
[Téléchargement du dossier](#)
Candidatures : du 1^{er} juin au 30 septembre 2020
Jury (possibilité visioconférence) : du 1^{er} octobre au 15 octobre 2020
Date de réponse : au plus tard le 31 octobre 2020

COMPÉTENCES VISÉES

- Acquérir les connaissances et compétences pour réaliser une évaluation valide et fiable des besoins d'accompagnement et d'intervention.
- Être capable d'élaborer un plan d'intervention cohérent avec l'évaluation réalisée.
- Être capable de communiquer sur une évaluation ou un plan d'intervention au sein de son institution ou auprès d'autres institutions.
- Acquérir des compétences dans la prise en charge des personnes placées sous main de justice et en particulier, l'intervention sur les attitudes pro-criminelles et les cognitions antisociales ainsi que la régulation des émotions.
- S'initier aux principes de la recherche sur les pratiques fondées sur les données probantes.
- Développer un esprit critique face à la pratique de l'évaluation du risque de récidive.